Envoyé en préfecture le 23/01/2025
Reçu en préfecture le 23/01/2025
Publié le
ID : 056-215601758-20250120-DE20250110-DE

COMMUNE DE PLUMERGAT

Séance du Conseil municipal du 20 janvier 2025

Délibération n°2025/01/10

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt janvier à vingt heures, les membres du Conseil municipal de la commune de Plumergat, légalement et individuellement convoqués, se sont réunis, en séance publique, à la mairie, sous la présidence de Madame Sandrine CADORET, Maire.
Après avoir procédé à l'appel nominal et constaté que le quorum est atteint, Madame le Maire ouvre la séance.

Nombre de conseillers : En exercice : 27 Présents : 20 Votants : 25	Étaient présents :	Sandrine CADORET, Odile ROSNARHO, Pascal BLANDEL, Marie-Reine BOURGEOIS, Henri PERRONNO, Philippe LE RAY, Martine CHAPEAU, Bernard FRANÇOIS, Dominique LE CALVEZ, Isabelle ARZ, Thierry DANO, Maryline PRADIC, Marie-Agnès CHAUVEL, Nathalie LE BODIC, Valérie THOMAZO, Christophe JÉGO, Éva LEROUX, Romuald PRONO, Richard POTEL, Frédéric PIDANCIER
	Absents excusés et représentés :	Michel JALU, a donné pouvoir à Sandrine CADORET, Mathilde DINARD, a donné pouvoir à Marie-Reine BOURGEOIS, Guillaume GUILLEMIN, a donné pouvoir à Odile ROSNARHO, Claire LE GUNÉHEC, a donné pouvoir à Éva LEROUX, Samuel LE PENNEC, a donné pouvoir à Henri PERRONNO
	Absentes excusées :	Lukrecja MILCENT, Joëlle LE GAT
	Secrétaire de séance :	Maryline PRADIC
	Date de convocation :	13 janvier 2025

Objet : Zone d'aménagement Concerté Les Coteaux des Hermines : approbation du programme des équipements publics

Le dossier de réalisation de la ZAC les Coteaux des Hermines a été approuvé en 2014. L'aménagement du nouveau quartier s'effectue en différentes phases. Les travaux de la 1ère tranche ont été réalisés en 2016 et la commercialisation des lots à bâtir s'est achevée en janvier 2022.

Les études conduites en 2023 et 2024 ont permis d'actualiser le projet de la tranche 2 pour tenir compte des nouveaux besoins de la commune. Le dossier de réalisation de la ZAC et le programme des équipements publics sont actualisés. Le programme des équipements publics prévoit des équipements d'infrastructure. La nature, vocation, maîtrise d'ouvrage, financeurs et gestionnaire de ces équipements sont précisés dans le tableau présenté ci-après :

Envoyé en préfecture le 23/01/2025
Reçu en préfecture le 23/01/2025
Publié le
ID : 056-215601758-20250120-DE20250110-DE

Nature de l'équipement	Surface OU Linéaire OU Quantité	Maitre d'ouvrage	Financeur	Gestionnaire
Voie de transit (entrée de ville)	6730 m²	Aménageur	Aménageur	Commune de PLUMERGAT et Conseil Départemental
Voies de desserte secondaires	2 930 m²	Aménageur	Aménageur	Commune de PLUMERGAT
Voies piétonnes et cycles	1 790 m²	Aménageur	Aménageur	Commune de PLUMERGAT
Espaces publics paysagers	10 384 m²	Aménageur	Aménageur	Commune de PLUMERGAT
Assainissement EP				
Equipements structurants, réseau primaire	1260 mètres linéaires	Aménageur	Aménageur	Commune de PLUMERGAT
Equipement secondaire, branchements	710 mètres linéaires	Aménageur	Aménageur	Commune de PLUMERGAT
Assainissement EU				
Equipements structurants, réseaux primaire	1300 mètres linéaires	Hors ZAC : communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique ZAC : aménageur	Hors ZAC : communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique ZAC : aménageur	Communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique
Equipements secondaires, branchements	455 mètres linéaires	ZAC : aménageur	ZAC : aménageur	
Télécommunication	1710 mètres linéaires	Aménageur	Aménageur	Commune de PLUMERGAT
Adduction d'eau potable	1 655 mètres linéaires	Hors ZAC : communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique ZAC : aménageur	Hors ZAC : communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique ZAC : aménageur	Communauté de communes d'Auray Quiberon Terre Atlantique
Défense incendie	3 poteaux incendie	Aménageur	Aménageur	Aménageur
Electrification	Réseaux électricité - postes HTA	Morbihan Energies	Aménageur : 50% Syndicat Départemental d'électrification : 50%	Morbihan Energies
Eclairage public	Génie civil et 45 candélabres	Morbihan Energies	Aménageur : 70% Syndicat Départemental d'électrification : 30%	Morbihan Energies

Envoyé en préfecture le 23/01/2025
Reçu en préfecture le 23/01/2025
Publié le
ID : 056-215601758-20250120-DE20250110-DE

Ainsi,

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le code de l'urbanisme, et notamment les articles L. 311-1 et suivants, R. 311-6 et suivants,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2011/95 en date du 15 décembre 2011 approuvant le dossier de création de la zone d'aménagement concerté de confortation du centre-bourg et autorisant Monsieur le Maire à élaborer le dossier de réalisation,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014-04-25-021 en date du 25 avril 2014, décidant de dénommer la ZAC de confortation du centre bourg Les coteaux des Hermines,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2014-06-27-002 en date du 27 juin 2014, approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Les Coteaux des Hermines,

Vu la délibération du Conseil municipal n°2025/01/9 approuvant la modification du dossier de réalisation de la ZAC Les Coteaux des Hermines,

Vu le programme des équipements publics de la ZAC Les Coteaux des Hermines,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

Article 1 : APPROUVE le programme des équipements publics de la ZAC Les Coteaux des Hermines.

Article 2 : PRÉCISE que la présente délibération fera l'objet des mesures de publicité et d'information édictées par l'article R311-5 du code de l'urbanisme, à savoir l'affichage pendant un mois en mairie, mention de cet affichage insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département, et publication sur le site Internet de la commune.

Article 3 : AUTORISE Madame le Maire, ou son représentant légal, à signer toutes les pièces se rapportant à cette décision.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Le Maire,
Sandrine CADORET.

La Secrétaire de séance,
Maryline PRADIC.

MAIRIE DE PLUMERGAT (Morbihan)